



**NATIONS  
UNIES**



**CONVENTION-CADRE SUR  
LES  
CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES**

Distr.  
LIMITEE

FCCC/CP/1996/L.8  
16 juillet 1996

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONFERENCE DES PARTIES  
Deuxième session  
Genève, 8-19 juillet 1996  
Point 8 b) de l'ordre du jour

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

**RECETTES, EXECUTION DU BUDGET ET REPARTITION DES RESSOURCES EN 1997**

**Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre**

A sa troisième session, l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre a décidé de recommander de soumettre le projet de décision ci-après à la Conférence des Parties à sa deuxième session pour adoption.

Volume de la documentation

*La Conférence des Parties,*

1. *Engage* toutes les Parties à limiter, dans la mesure du possible, les demandes de documentation supplémentaire ainsi que le volume des observations présentées à la Conférence des Parties ou à ses organes subsidiaires pour examen;
2. *Prie* le Secrétaire exécutif à limiter, dans la mesure du possible, le nombre et la longueur des documents produits par le secrétariat;
3. *Prie* le Secrétaire exécutif de présenter à l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre, à sa quatrième session, d'autres possibilités de réduction du coût de la documentation des réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires.

-----